



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 13317

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le Premier ministre sur le Conseil d'analyse économique. Dans un arrêté publié le 13 novembre 2012, Matignon a annoncé la nouvelle composition du Conseil d'analyse économique, qui compte quatorze membres et trois correspondants. Il souhaiterait connaître les moyens humains et matériels ainsi que le budget qui sont alloués à ce conseil.

Texte de la réponse

Les moyens du conseil d'analyse économique (CAE) sont inscrits à l'action « Stratégie et prospective » du programme « Coordination du travail gouvernemental ». Le CAE est composé de membres et de correspondants (décret n° 2012-1226 du 5 novembre 2012) qui ne perçoivent pas de rémunération. Seul le président délégué perçoit une indemnité. La répartition des effectifs du CAE, en ETP, établie au regard de la consommation annuelle au 31 décembre 2012, est la suivante : 4,8 titulaires (1 catégorie A+, 1 A, 1B et 1,8 C) et 1 contractuel. La masse salariale consommée en 2012 s'élève à 618 140 euros et comprend à la fois les rémunérations adossées au plafond d'emploi, des indemnités versées aux collaborateurs extérieurs et des vacations. Le montant des dépenses de fonctionnement du CAE pour la gestion 2012 est de 293 727 euros en crédits de paiement, incluant un loyer budgétaire de 98 035 euros.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13317

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7254

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8350